



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

du 8 décembre 2025

(Convocation du 01/12/2025)

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BELLAIL Rémi, Mme FREMOND Sylvie, M. GABRIELLE Jean-Pierre, Mme GAMBILLON Marie-Claire, M. HAMCHIN Thierry, Mme LECONTE Nathalie, M. OUITRE Florian, M. TIPHAIGNE Eric et Mme VOISIN Nadine.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DYTRYCH Nathalie, M. LEROUX Jacques (donne pouvoir à M. BELLAIL Rémi) et M. SELEMANI Amboudi.

Après vérification que le quorum est bien atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. OUITRE Florian est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance

1 -	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03/11/2025.
2 -	Budget communal : décision modificative pour restes à réaliser.
3 -	Point sur le dossier MAM : projet de convention avec les assistantes maternelles.
4 -	Réflexion sur un devis relatif à la réparation du réseau de collecte des eaux usées.
5 -	Réflexion sur un devis relatif à l'aménagement dans le cimetière paroissial de la tombe d'un soldat décédé lors de la 1 ^{ère} guerre mondiale.
6 -	Demande de subvention de l'école pour un projet poterie.
7 -	Devis relatif au renouvellement des plantations sur la Place de la mairie.
8 -	Devis pour achat de mobilier de bureau.
9 -	Proposition de travaux dans l'église paroissiale.
10 -	Réflexion sur remplacements ponctuels des agents communaux.

+ questions diverses.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03/11/2025 – Délibération 20251208-01 :

Le procès-verbal de la séance précédente a été transmis par mail le 17/11/2025. Aucune remarque n'a été apportée.

Par conséquent,
le conseil municipal
APPROUVE, à l'unanimité,
le procès-verbal de la séance du 03/11/2025.

- Budget communal : décision modificative pour restes à réaliser – Délibération 20251208-02 :

M. le Maire informe tout d'abord les conseillers que la clôture du budget « lotissement du Manoir II » devrait bien avoir lieu au 31/12/2025.

Par ailleurs, afin de pouvoir régler les factures qui seraient présentées lors du 1^{er} trimestre 2026, il convient de mettre des crédits en « restes à réaliser ».

Cela pourrait être le cas des rénovations du maître-autel, des lambris et de la chaire à prêcher de l'église paroissiale qui font l'objet d'une opération comptable spécifique n°44 dans l'article 231.

Le montant total des travaux s'élève à 28 963.20 € TTC.

De plus, il faut prévoir le renouvellement des extincteurs (1 013.16 €), le remplacement du bouchon obturateur sur le poteau situé « rue de l'hôtel du nord (109.20 €) et éventuellement l'acquisition d'une tondeuse.

Il est proposé de réaliser la décision modificative suivante :

Art 2152 « installations de voirie »	- 5 000 €
Art 231 op. 43 « MAM »	- 14 000 €
Art 2156 « Matériel et outillage d'incendie et de défense civile »	+ 5 000 €
Art 231 op. 44 « Autel, lambris et Chaire église paroissiale »	+ 10 000 €
Art 2157 « Matériel et outillage technique »	+ 4 000 €

Par conséquent,
le conseil municipal
APPROUVE, à l'unanimité,
- la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.
AUTORISE
M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

Pour le budget primitif 2026, M. le Maire évoque l'achat d'une tondeuse de taille moyenne (entre les 2 dont la commune dispose déjà).

M. Tiphaigne pense qu'il serait judicieux de réfléchir à l'acquisition d'une remorque-benne afin que les agents communaux gagnent du temps lors de leurs passages à la déchetterie pour déverser les déchets verts.

- Point sur le dossier MAM : projet de convention avec les assistantes maternelles et choix de la faïence :

Un projet de convention pour la location du bâtiment a été transmis aux conseillers en amont de la séance. Une version est discutée et finalisée afin d'être présentée aux assistantes maternelles.

Lorsque toutes les parties seront d'accord sur la convention, elle sera de nouveau présentée en conseil afin d'autoriser M. le Maire à la signer.

Les élus ont rencontré la société Proludic pour évoquer les jeux inclusifs qui seront installés à l'extérieur de la MAM. Un devis sera transmis dans quelques semaines.

M. le Maire indique qu'une réunion sur ce sujet aura lieu mercredi 10/12 à 10h30 avec M. Tarteaut (Conseil Départemental).

Par ailleurs, l'entreprise BOSCHÉ a envoyé un document avec 4 faïences différentes. Un choix doit être fait pour la pièce « salle de change-sanitaires ».

Le choix des conseillers se porte sur 2 d'entre elles. Les assistantes maternelles auront le choix final.

- Réflexion sur un devis relatif à la réparation du réseau de collecte des eaux usées – Délibération 20251208-03 :

Afin de réparer le réseau communal de collecte des eaux usées situé dans la cour d'un particulier et d'éviter l'infiltration des eaux claires parasites, il faut procéder à l'ouverture d'une tranchée pour étanchéifier la canalisation par l'extérieur.

L'entreprise SAUR a fourni un devis de 1 491.77 € HT soit 1 790.12 € TTC.

Avant toute intervention, il faudra que le propriétaire ait donné son accord.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE

Le devis de l'entreprise SAUR ci-dessus sous réserve d'avoir reçu l'accord du propriétaire.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

- Réflexion sur un devis relatif à l'aménagement dans le cimetière paroissial de la tombe d'un soldat décédé lors de la 1^{ère} guerre mondiale – Délibération 20251208-04 :

D'après les recherches réalisées par M. Jacky Brionne en 2020, la municipalité de Gratot a pris la décision le 15 juin 1919 d'élever un monument commémoratif dans chacun des cimetières des paroisses de Gratot et du Hommèel.

Les obélisques sont en calcaire dur de Belgique.

Deux tombeaux de soldats Morts pour la France pendant la guerre 14-18 encadrent le Monument aux Morts du cimetière de Gratot.

L'un concerne M. Georges Regnault « *Mort pour la France* » en 1915 et le second, Emmanuel Lerosey également « *Mort pour la France* » en 1915.

Une troisième tombe, celle d'Émile Quintaine, se trouve à l'arrière du monument aux morts et ne dispose pas de tombeau.

Seule est présente une Croix de fonte ronde, typhas sur tige, liane de lierre et de roses, brelage cordelette, Christ appliqué, plaque de fonte d'aluminium en forme de cœur en gloire, où est écrit Émile Quintaine « *Mort au champ d'honneur le 1er janvier 1916* ».

M. Quintaine Émile était né le 10 février 1891 à Brainville. Il appartenait au 41^{ème} régiment d'infanterie. Il est « Mort pour la France » le 1er janvier 1916 à Florent Argonne.

Selon l'usage, les communes prennent en charge l'entretien des tombes des soldats de la Guerre 14-18 Morts pour la France.

Un devis a été demandé aux Pompes Funèbres Girard qui s'élève à 1 593.33 € HT soit 1 912 € TTC.

Il s'agit de poser un tombeau, équivalent à ceux posés de part et d'autre du monument aux Morts, sur la tombe de Mr Quintaine, à l'avant de la croix existante.

L'accord des petits neveux sera sollicité.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité,

VALIDE

Le devis ci-dessus des pompes funèbres Girard sous réserve d'obtenir l'accord des petits neveux de M. Quintaine.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

- Demande de subvention de l'école pour une activité « poterie » - Délibération 20251208-05 :

Mme Pommier a transmis aux communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) une demande de subvention pour une activité « poterie » organisée avec Mme Pigasse. Chacune des 5 classes aura une demi-journée d'activité.

Le coût sera de 2 490 € dont 990 € pris en charge par l'Association des Parents d'Elèves.

Il est donc demandé aux communes le financement des 1500 € restants.

Comme pour les précédentes demandes de ce type, il est proposé aux conseillers de donner une participation au prorata du nombre d'élèves issus de Gratot (42 élèves sur un total de 106 soit 594 €) et de prendre en charge la part concernant les enfants résidant dans les communes hors RPI (12 élèves soit 170 €).

Cela donnerait un total de 764 € arrondi à 770 €.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité,

VALIDE

La participation de la commune à hauteur de 770 € pour le projet d'activité « poterie » de l'école de Gratot.

- Devis relatif au renouvellement des plantations sur la Place de la mairie – Délibération 20251208-06 :

M. le Maire souhaite tout d'abord remercier chaleureusement les membres de la commission des espaces verts pour leur travail remarquable réalisé le 12 novembre dernier.

Par ailleurs, les plantations devant la mairie avaient besoin d'être renouvelées. Le devis des « serres de l'Agon » s'élève à 748.67 € HT soit 823.54 € TTC.

Martine et Eric Tiphaigne sont remerciés pour la commande et le travail qu'ils ont réalisé.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité,

VALIDE

Le devis ci-dessus des « serres de l'Agon ».

La commande des 80 plants d'arbustes auprès de la Chambre d'Agriculture a été récupérée le 6 décembre dernier par M. OUITRE. M. TIPHAIGNE les a mis sous terre en attendant leur plantation définitive notamment sur la haie de la Voie Douce Gratotaise. M. le Maire tient à les remercier.

- Devis pour achat de mobilier de bureau – Délibération 20251208-07 :

Il est nécessaire de renouveler le siège de bureau du secrétaire de mairie. Le devis de Bureautique 50 s'élève à 393 € HT soit 471.60 € TTC.

Par ailleurs, il faut fournir à Mme Jaouen qui assiste le secrétaire de mairie pendant 5h par semaine, un bureau avec caisson et un siège.

Le devis de l'entreprise Bruneau pour un bureau et un caisson mobile s'élève à 317.90 € HT soit 381.48 € TTC.

Il conviendrait d'ajouter un caisson à hauteur de bureau. Le coût serait de 193.82 € HT soit 232.58 € TTC.

Pour le siège, un modèle a été trouvé chez But Coutances pour un montant de 99.99 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
VALIDE
Les devis des entreprises BUREAUTIQUE 50, BRUNEAU et BUT ci-dessus.
AUTORISE
M. le Maire à les signer ainsi que tout document se référant à cette affaire.

- Proposition de travaux dans l'église paroissiale :

Des photographies des murs du pignon de l'église paroissiale ainsi que des fonds baptismaux sont diffusées.
Il conviendrait de se pencher en priorité sur la réfection du pignon et d'un des murs de la chapelle Sud.

Un mail va être envoyé à Mme Galbrun (Conseil Départemental) afin d'obtenir des renseignements sur la procédure à suivre et les éventuelles subventions que la commune pourrait obtenir.

- Réflexion sur remplacements ponctuels des agents communaux :

M. le Maire annonce que deux agents communaux vont être en arrêt : l'un a minima 6 mois et l'autre pendant 2 mois en mars-avril.

Renseignements pris auprès d'accueil emploi, le coût pour la venue d'un remplaçant serait de 23.64 € l'heure.

Une convention serait passée entre la commune et accueil-emploi qui s'occuperait de tout et qui transmettrait une facture mensuelle à la commune.

Des renseignements vont aussi être pris auprès de France Travail et de l'Etablissement et Service d'Aide par la Travail (ESAT) de Coutances.

Il pourrait être envisagé un recrutement ponctuel dès le début de l'année 2026.

- Questions diverses :

- Plateau surélevé :

M. le Maire annonce que les écluses seraient testées par le Conseil Département en mars 2026.

Messieurs Tiphaigne et Ouitre ont de sérieux doutes à ce sujet.

Il sera alors temps de demander une aide au titre des amendes de police pour le plateau surélevé.

Mme Voisin préconise de détacher ce projet de ceux relatif d'une part à la réfection, extension des parkings situés Place du Lavoisier et Place Pierre Guillemain et d'autre part pour la mise en place d'un trottoir.

- Illuminations :

Elles ont été posées le 3 décembre dernier par M. Mouchel, M. le Maire et M. Clément qui est chaleureusement remercié pour son aide.

- Travaux Enedis :

Enedis va réaliser des travaux sur le réseau d'électricité de la « route de l'Isle de bas ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

20251208-01	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03/11/2025.	ADOPTÉE Unanimité
20251208-02	Budget communal : décision modificative pour restes à réaliser.	ADOPTÉE Unanimité
20251208-03	Réflexion sur un devis relatif à la réparation du réseau de collecte des eaux usées.	ADOPTÉE Unanimité
20251208-04	Réflexion sur un devis relatif à l'aménagement dans le cimetière paroissial de la tombe d'un soldat décédé lors de la 1 ^{ère} guerre mondiale.	ADOPTÉE Unanimité
20251208-05	Demande de subvention de l'école pour une activité « poterie ».	ADOPTÉE Unanimité
20251208-06	Devis relatif au renouvellement des plantations sur la Place de la mairie.	ADOPTÉE Unanimité
20251208-07	Devis pour achat de mobilier de bureau.	ADOPTÉE Unanimité

Le secrétaire de séance,

M. OUITRE Florian

Le Maire,

M. BELLAIL Rémi